

Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du jeudi 15 septembre 2011 à 19 h. 30 au Café de la Poste à Glovelier

Présences des 40 communes représentées, à savoir :

La Baroche, Basse-Allaine, Bassecourt, Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Bourrignon, Bressaucourt, Les Breuleux, Bure, Clos du Doubs, Coeuve, Corban, Courchapoix, Courchavon, Courrendlin, Courtedoux, Courtételle, Dampfreux, Delémont, Develier, Les Enfers, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lugnez, Mervelier, Mettembert, Montfaucon, Montsevelier, Movelier, Le Noirmont, Saignelégier, Saulcy, Soubey, Soulce, Soyhières, Vendlincourt, Vicques

Invités : - M. Claude Hêche, Conseiller aux Etats et Mme Carmen Bossart, Présidente EJCM
- M. Philippe Receveur, Ministre
- M. Michel Thentz, Ministre
- M. David Asséo, Délégué au Transports publics
- M. Jacques Gerber, Président COPIL pour la mise en place de déchèteries régionales
- M. Raphaël Schneider, Chef du Service des communes - **excusé**
- M. Philippe Burket et M. Gérald Kraft, Fédération cantonale des fonctionnaires
- Mmes et MM. les représentant(e)s de la presse

Sabine Lachat, secrétaire

Excuses des communes, à savoir :

Alle, Le Bémont, Boécourt, Bonfol, Châtillon, La Chaux-des-Breuleux, Cornol, Courfaivre, Courgenay, Courroux, Ederswiler, Fahy, Glovelier, Lajoux, Muriaux, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rocourt, Rossemaison, St-Brais, Undervelier, Vellerat, Vermes

1. Accueil
2. Procès-verbal du 31 août 2011
3. Participation financière pour l'agrandissement de l'EJCM - Décision
4. Consultation sur la modification du plan directeur cantonal reporté
5. Transports publics
6. Unités d'accueil de la petite enfance
7. Liaison AJC-Etat-Communes
8. COPIL Comité de pilotage pour la mise en place de déchèteries régionales
9. Divers.

1. Accueil

M. le Président, René Girardin, ouvre la séance en saluant chaleureusement les représentants des communes et l'ensemble des personnes invitées.

2. Procès-verbal du 31 août 2011

Le procès-verbal, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est accepté avec remerciements à son auteure.

3. Participation financière pour l'agrandissement de l'EJCM - Décision (présentation annexée)

Mme Carmen Bossart, Présidente du Conseil de Fondation de l'EJCM, l'Ecole jurassienne de Musique et Conservatoire, présente l'école dispensant une formation musicale dans le Canton et à Moutier depuis 50 ans. Elle est également présente dans 22 localités jurassiennes ainsi qu'à Moutier. Actuellement, 1'000 élèves fréquentent les cours et 60 professeurs (temps partiels) les dispensent dans 52 instruments différents. Ce sont quelques 10'400 leçons enseignées chaque année. L'EJCM est intégrée dans la formation et reconnue par la Loi sur les écoles privées et un partenaire « musique » dans la formation secondaire II Sports Arts Etudes.

Le bâtiment à la rue de la Promenade 6 à Delémont est vétuste et n'est plus conforme (insonorisation, salle musique), trop petit (des cours sont dispensés dans les caves et cabanons). Par la rénovation et l'agrandissement, sont prévus l'aménagement d'une salle de musique de 100 places avec scène (auditions, concerts de l'école, répétition des ensembles), la création d'un espace pour percussions et

autres instruments « sonores », l'aménagement des combles dans le bâtiment existant ainsi que l'assainissement du bâtiment.

Le coût de l'agrandissement budgété est de l'ordre de Frs 2'250'000 et le coût total de la rénovation s'élève à Frs 3'670'000.- calculé avec 10 % de réserve. Pour le financement, une participation du Canton est prévue ainsi que de différents organismes.

M. Claude Hêche, Président du Comité de soutien pour l'agrandissement de l'EJCM requiert une participation financière des communes de l'ordre de Frs 200'000.-. Les collectivités publiques se sont déjà mobilisées. L'EJCM contribue non seulement au maintien mais également au renforcement des fanfares.

Ouverture de la discussion

L'EJCM n'est pas en lien direct avec la Haute Ecole de Musique, mais elle en est le tremplin. Diverses interventions favorables à un soutien financier émanent de l'assemblée car c'est un projet d'investissement pour l'ensemble de la jeunesse jurassienne, se référant à une école de qualité et à caractère d'utilité publique.

Selon M. Claude Hêche, les travaux pourraient démarrer au printemps de l'année prochaine, une fois le dossier financier bouclé.

La discussion étant close, M. le Président René Girardin propose que l'AJC prélève sur ses fonds la somme de Frs 200'000.- et de l'allouer à l'EJCM pour son projet d'investissement.

Au final, l'ensemble des représentants des communes acceptent la proposition d'un versement de Frs 200'000.- à l'EJCM pour son projet d'investissement à prélever sur les fonds AJC.

Les représentants de l'EJCM remercient sincèrement les représentants de l'AJC **et offrent les consommations des représentants des communes durant la séance.**

4. Consultation sur la modification du plan directeur cantonal : reporté

5. Transports publics (présentation annexée)

M. le Ministre Philippe Receveur présente un objet d'actualité. Le Canton et les communes sont soumis aux conditions découlant de la Loi sur les Transports Publics, entrée en vigueur au 1er janvier 2011. C'est une base fondamentale où un partenariat est créé car les communes sont également compétentes pour la planification puisqu'elles participent financièrement aux prestations des transports publics. On ne peut pas attendre l'Ordonnance sur les transports publics prévoyant une commission "Conférence des transports" constituée majoritairement de représentants de communes pour définir l'offre et poursuivre les négociations que ce soit avec la Confédération ou les prestataires.

M. David Asséo, rappelle que le Canton mène une politique volontariste mais que le cycle de décision est commandé par la Confédération décidant de l'enveloppe financière et de la clé de répartition entre la Confédération et le Canton. Parallèlement le Canton doit négocier les commandes de prestations avec les entreprises de transports.

Publicar ne donnant plus satisfaction aux usagers et devenu trop onéreux, on mise sur une amélioration de la desserte, notamment en Ajoie et en Haute-Sorne. De 2004 à 2010, on a assisté à une augmentation de la fréquentation des usagers de 80 % sur les lignes CFF et de 50 % sur les lignes CJ et CarPostal.

Selon M. Eric Lorenzo, la Confédération fixe une quote-part annuelle maximale et la Confédération y participe à hauteur de 73 % tout en fixant des conditions (par ex. desserte dans localités de plus de 100 habitants). Si les conditions ne sont pas respectées, ça revient à charge du Canton, respectivement des communes.

Pour 2011, le montant fixé par la Confédération pour la quote-part en matière de transports publics est de Frs 25'236'048.-. La participation du Canton sera de l'ordre de Frs 7'624'228.- et des communes de Frs 1'069'753.-.

Pour 2012, la situation est différente, toutes les offres ont été augmentées :

- CJ : acquisition matériel roulant / assainissement de la Caisse de pensions
- CFF : matériel roulant RE Bienne – Delémont – Porrentruy – Delle en fin de vie
- Car postal : mise en adéquation LDT (Loi sur la durée du travail) en Ajoie
- en plus des augmentations annuelles et régulières des coûts de production
- Les CFF se basent sur le nombre de voyageurs en 2010, pour le projet 2012 alors qu'il y a eu une forte progression en 2011. Le différentiel porte sur Frs 450'000.-, devant encore être négocié.

La coordination entre les transports publics et les transports scolaires va déboucher sur une économie de Frs 214'500, représentant Frs 136'209.- (63.5 %) pour les communes et Frs 78'293.- (36.5 %) pour le Canton.

Ouverture de la discussion

Au vu de la topologie du Canton et de son habitat non concentré, la Confédération intégrant des conditions défavorables au Jura avec de surcroît des négociations sur des appels d'offres restreints, comment le Canton va-t-il pouvoir continuer de négocier ? Réponse : C'est une contradiction flagrante de la Confédération, le Directeur de l'OFT indique que pour avoir un niveau de déclenchement, il faut investir dans 12 paires de courses journalières afin de faire prendre à la population un réflexe. Le déclenchement passe par l'investissement. Les mises au concours font véritablement l'objet d'un appel d'offres concurrentiel et les négociations sont intensives.

Au niveau du matériel roulant, il est acheté et entretenu par l'entreprise de transport, mais ces coûts sont en constante augmentation et sont reportés à charge des pouvoirs publics.

Entre 2011 et 2012, on constate une augmentation de l'ordre de 50 %, que peut-on prévoir pour les années à venir ? Réponse : Pour cette période, sont conjugués l'extension de l'offre, le respect de la LDT (loi sur la durée du travail) sur le repos des chauffeurs avec des incidences financières. Le Canton négocie au maximum tant vers la Confédération qu'auprès des entreprises de transports et ce scénario ne devrait plus se répéter les années à venir.

Dans le canton de Neuchâtel, on a assisté à des pannes fréquentes avec le matériel roulant Domino, doit-on s'y attendre en optant pour la variante C ? Réponse : Ce matériel roulant représente une phase transitoire, il est également moins cher que les wagons FLIRT. Actuellement la Confédération a de la peine à disposer du matériel FLIRT et les CFF ont procédé à des corrections avec le matériel Domino. Il est important d'avoir une fiabilité entre Bienne et Delémont, ligne ayant eu une progression de fréquentation de 48 % en 2010 et de 14 % en 2011. Les CFF actualisent les coûts mais retardent les effets des recettes. Pour le Service des Transports, il s'agit de tenir les objectifs pour le Canton et les Communes.

6. Unités d'accueil de la petite enfance

M. le Ministre Michel Thentz fait part de son intention d'intégrer les communes dans le dossier des UAPE, souhaitant développer l'offre sans faire exploser les charges. Il entend, de concert avec l'AJC, évaluer les opportunités, définir les pistes pour l'avenir, évaluer les conditions-cadre (exigences en matière de bâtiment et profil de personnel).

L'étude de la crèche à Frs 10.- démontre la difficulté de sa mise en place. Cependant, l'objectif est de trouver une politique de concert avec les communes. Les entreprises jurassiennes pourraient également jouer un rôle dans la nouvelle politique des crèches; elles pourraient apporter un soutien financier. Il s'agirait de proposer aux entreprises souhaitant développer une politique sociale, d'investir financièrement dans les UAPE en parrainant des places de crèches, par exemple. La Chambre de Commerce et d'Industrie a déjà marqué un intérêt dans cette possibilité. Cet investissement devrait être reconnu fiscalement.

A la rentrée scolaire 2012, un changement va s'effectuer avec l'introduction de Harmos, par l'harmonisation des horaires scolaires sur les 11 années.

Le développement des crèches à domicile est également à étudier, dont la demande continue dans sa croissance, avec une réflexion sur une meilleure mise en valeur des jeunes retraités. Il s'agirait de créer une émulation pour l'emploi des compétences de jeunes retraités pour la garde des enfants.

Il est également prévu, dans le programme de législature, la création de crèches express devant répondre au besoin de l'emploi sur appel commençant à se développer. Une structure devrait être mise sur pied pour permettre au parent gardant les enfants de pouvoir les placer dans un court laps de temps afin de pouvoir répondre à une proposition d'emploi immédiat.

Le Service de l'action sociale mène une réflexion également sur l'organisation centralisée des crèches (direction, accueil, secrétariat). Un mandat d'étude pour l'Ajoie a été confié.

Dans la nouvelle planification, la dernière datant de 2006, il est prévu d'intégrer et d'associer les communes assumant par la répartition des charges le 28 % des coûts et ce, afin d'établir la meilleure stratégie et répondre ainsi aux demandes affluant. En parallèle, dans la réflexion sera intégrée la valorisation des parents demeurant au foyer pour l'éducation des enfants.

Ouverture de la discussion

Au sujet du coût financier des UAPE, M. le Ministre Michel Thentz partage l'inquiétude générale et souhaite trouver des solutions.

Quant aux listes d'attente pour le placement d'enfants en UAPE, le Canton demeure privilégié par rapport aux grands centres urbains. Il y a des listes d'attente mais parallèlement, le nombre de places augmente également.

L'étude des crèches à Frs 10.- va permettre d'établir un projet cadre en définissant une stratégie pour les 5 à 6 années à venir. Le groupe de travail a soulevé les problèmes liés à ce concept.

Les dossiers en cours seront englobés dans la nouvelle étude. L'ensemble des demandes ont été réalisées; demeurent en étude les dossiers de La Baroche et Develier.

7. Liaison AJC - Etat - Communes

M. le Ministre Michel Thentz a marqué d'un ton fort son souhait d'associer les communes dans la nouvelle répartition des tâches, la répartition financière et dans la politique des fusions de communes par la nouvelle péréquation entrevoyant par les fusions une nouvelle répartition des charges et des compétences des communes. Il propose véritablement de mettre concrètement une relation de collaboration et de rouvrir « le chantier » du rapport entre les communes et le Canton. Il exprime une volonté de dialoguer et collaborer tout comme dans le dossier des UAPE.

En ce qui concerne le programme de législature du Gouvernement et plus particulièrement le volet lié à la réforme fiscale, il souhaite engager une collaboration avec le Comité AJC et les communes.

8. COPIL Comité de pilotage pour la mise en place de déchèteries régionales

M. Jacques Gerber, Président de COPIL, rappelle l'historique du projet dont les communes sont porteurs. Il intervient à ce stade-là uniquement. Le COPIL, suite aux conclusions du groupe de travail, propose un concept de déchèteries régionales.

En 2006, acceptation par le Parlement du postulat no 247 de Mme Suzanne Maître « Gestion des déchets et développement durable », puis en automne 2007 début des travaux du groupe de travail cantonal sur 14 séances. Il est retenu d'examiner le flux de 14 catégories de déchets représentant 95 % du tonnage des déchets communaux.

En mars 2010, a lieu la première séance de COPIL s'attelant à la recherche de sites potentiels pour y implanter une déchèterie à but régional sur propositions des communes. Dans un premier temps, on a procédé à une élimination des sites non conformes (zones de protection). Pour les autres, un tri, par un tableau multicritères (18 critères et 35 sous-critères) a permis actuellement une sélection de 6 sites (2 par district), dans le but de ne retenir qu'un site par district, au final.

Dans les démarches futures, il s'agira d'évaluer les capacités de collectes en vue d'une intégration au réseau. Pour rappel : une déchèterie est un endroit clôturé et contrôlé avec des heures d'ouverture fixes. Un Ecopoint est un endroit «ouvert», non surveillé en continu (horaire variable). Il s'agit de maintenir les infrastructures existantes en les intégrant au projet.

Concernant les déchèteries existantes, elles pourront être aménagées en points d'appui en leur conférant des déchets spécifiques.

Le COPIL propose un concept, aux communes d'y adhérer dont la planification est prévue pour 2012 – 2013. Il s'agit de mettre en valeur les déchets recyclables afin d'en faire des matières premières et en organisant une collecte plus efficiente.

Pour la suite, il s'agira d'informer les communes et les périmètres sur le concept de base, d'effectuer un complément d'étude (trafic, aménagement), définir le coût de la mise en place par habitant.

Suivra la phase de mise en œuvre du concept et remise en main aux responsables de district. Le COPIL se charge de l'avant-projet, la concrétisation et l'investissement seront de la compétence des districts.

Ouverture de la discussion

Les branchages sont-ils intégrés dans le concept ? Réponse : Non, il s'agit d'un déchet vert.

Les communes devront revoir le montant de leur taxe ? Réponse : Les communes décideront de l'organisation et de la taxe qu'elles mettront en place. Pour que le concept ait du sens, il faut qu'il soit économiquement viable. Actuellement, il y a autant d'organisations que de communes. Les déchets recyclables vont devenir une matière première gérés par des professionnels ayant un prix sur le marché.

Quels seront les déchets admis dans les Ecopoints ? Réponse : Ca n'est pas encore défini, mais le verre, le papier, l'aluminium devraient en faire partie

Qu'advient-il des infrastructures de déchèterie où la commune a investi ? Réponse : Une organisation gèrera le tout sous forme de réseau. La structure existante (ou une partie) pourra être intégrée au réseau. Si une commune souhaite maintenir plus de services, elle le pourra mais selon les cas, elle devra en supporter les coûts. Le COPIL est un groupe de travail qui réfléchit à toutes les questions se présentant mais la mise en place du concept demeure de la compétence des communes. Il s'agit de démontrer la pertinence de la mise en place d'un système coûtant moins cher pour des prestations identiques, voire meilleures. Pour l'heure, le scénario d'une déchèterie par district est le plus approprié.

Que signifie Ecomobile ? Réponse : Il s'agit d'un camion passant dans les communes pour ramasser certains déchets. Il pourrait également revêtir un caractère social (pour les personnes âgées, par ex.).

En n'autorisant que 4 ou 5 déchets dans les Ecopoints, n'est-ce pas la fin des Ecopoints ? Réponse : L'expérience démontre qu'au fil du temps, le consommateur privilégie la déchèterie à l'Ecopoint parce qu'il s'habitue à stocker ses déchets. Si l'on autorise 10 catégories de déchets, on constate également un problème de comportement. Le réseau pourra financé maximum 5 types de déchets, pour le surplus, le service sera financé par la commune. Un Ecopoint non surveillé ne permet pas de valoriser les déchets recyclables car certains déchets ne se prêtent pas à une collecte non surveillée.

Qui facturera les taxes ? Réponse : A définir, cela pourrait être les communes.

9. Divers : Aucun

M. le Président, René Girardin, remercie l'assistance de sa participation et lève la séance à 22 h. 30.

Saignelégier, le 23 septembre 2011

La secrétaire générale



Annexes : - une présentation EJCM
- une présentation Transports publics
- une présentation COPIL Comité de pilotage pour la mise en place de déchèteries régionales